

### **SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024**



### **COMMUNE LE MONETIER LES BAINS**

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

### **Effectifs**

- 52 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
  - > **30** fonctionnaires
  - > 11 contractuels permanents
  - > 11 contractuels non permanents
- → Aucun contractuel permanent en CDI



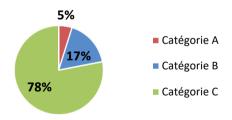
- 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité
- Précisions emplois non permanents
  - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
  - ⇒ 100 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
  - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### — Caractéristiques des agents permanents

### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	37%	36%	37%
Technique	47%	45%	46%
Culturelle	3%	9%	5%
Sportive			
Médico-sociale	7%		5%
Police	7%	9%	7%
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

### Répartition des agents par catégorie



### Répartition par genre et par statut

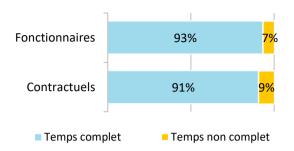
_	Hommes	■ Femmes
Fonctionnaires	47%	53%
Contractuels	55%	45%
Ensemble	49%	51%

### → Les principaux cadres d'emplois

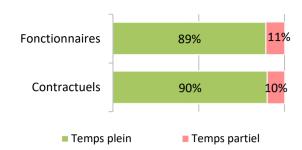
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	32%
Adjoints administratifs	20%
Rédacteurs	12%
Agents de maîtrise	12%
Attachés	5%

### Temps de travail des agents permanents -

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



 Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels	
Administrative	9%	0%	
Technique	7%	0%	

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

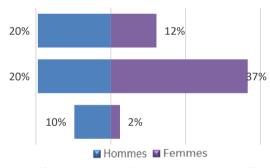
> 0% des hommes à temps partiel 21% des femmes à temps partiel

### Pyramide des âges \_\_\_\_\_

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Âge moy	en*	
des agents per	manents	
Fonctionnaires	46,17	— de 50 ans et +
Contractuels	37,05	ue 30 alis et +
permanents	37,03	
Ensemble des	1ble des 43,72	
permanents	43,72	
Âge moy	de - de 30 ans	
des agents non p		
Contractuels non	38,86	
permanents	30,80	

### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

### Équivalent temps plein rémunéré

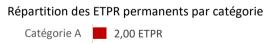
### → 44,00 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> 25,10 fonctionnaires

> 6,26 contractuels permanents

> 12,64 contractuels non permanents

80 080 heures travaillées rémunérées en 2024



Catégorie B 4,16 ETPR
Catégorie C 25,20 ETPR

### Positions particulières

> Un agent détaché au sein de la collectivité

> Un agent en disponibilité

### Mouvements

En 2024, 3 arrivées d'agents permanents et 1 départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
39 agents	41 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024					
Fonctionnaires <b>7 7,1</b> %					
Contractuels • 0,0					
Ensemble 7 5,1%					

### Principales causes de départ d'agents permanents

Démission	100%
-----------	------

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	100%
* Variation des effectifs :	
(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif ph rémunéré au 31/12/2023) /	ysique théorique
(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)	

### - Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 14 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

### Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

## Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

### - Budget et rémunérations

Nouvelle Bonification Indiciaire:

Supplément familial de traitement :

Complément de traitement indiciaire (CTI)

### → Les charges de personnel représentent 38,63 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement* * Montant global	4 627 763 €	Charges de personnel*	1 787 585 €	$\Rightarrow$	Soit 38,63 % des dépenses de fonctionnement
Rémunérations ann emploi permanent :			971 633 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités v IFSE : CIA : Heures supplémentair		nentaires :	197 603 € 103 344 € 20 766 € 16 335 €		384 240 €

12 112 €

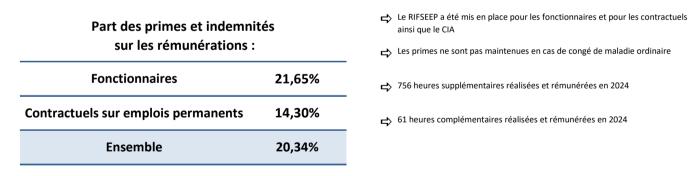
8 326 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative		27 841 €	35 779 €	S	28 629 €	S	
Technique			S		31 072 €	29 014 €	
Culturelle					S	S	
Sportive							
Médico-sociale					S		
Police			S		S	S	
Incendie							
Animation							
Toutes filières		27 841 €	40 102 €	S	30 238 €	27 239 €	

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

# La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,34 %



### → IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents						
		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A							S	S				
Catégorie B	7 388 €	1 062 €	13%	6 655 €	570€	8%						
Catégorie C	3 017 €	818€	21%	3 037 €	575€	16%	958€	451€	32%	S	S	

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### Absences —

- En moyenne, 2,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- > En moyenne, 6 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,60%	1,64%	0,88%	1,69%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	0,60%	1,64%	0,88%	1,69%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	0,60%	2,32%	1,06%	1,69%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Une journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ⇒ 20,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

### Accidents du travail

### 2 accidents du travail déclarés au total en 2024

- 2 accidents du travail pour 52 agents en position d'activité au 31 décembre 2024
- > En moyenne, 46 jours d'absence consécutifs par accident du travail

### - Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

# 1 travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ➡ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 1 en catégorie C

# Prévention et risques professionnels

# ASSISTANT DE PRÉVENTION 1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

# FORMATION Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

### **→** DÉPENSES

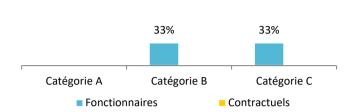
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

# DOCUMENT DE PRÉVENTION La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

### **Formation**

 En 2024, 26,8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

### Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



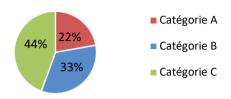
15 686 € ont été consacrés à la formation en 2024

### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	59 %
Coût de la formation des apprentis	7 %
Frais de déplacement	13 %
Autres organismes	22 %

### 45 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

# Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



# Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,1 jour par agent

### Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	100%

### - Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance		
Montant global des participations	1 390 €	1 794 €		
Montant moyen par bénéficiaire	99€	75 €		

→ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

### **Relations sociales**

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

### Précisions méthodologiques

### → 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

### 3 « groupes d'absences »

### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

### \Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2025 Version 1